

**Projet de décret N° 37
relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue
du réaménagement des bâtiments et des nouvelles
constructions du Collège de Gambach**

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. La commission vous propose une modification rédactionnelle dans la version allemande du texte. Il faudrait remplacer le terme «im Eigentum» par «auf dem Areal», qui paraît plus correct selon les spécialistes. La commission n'a pas souhaité vous présenter une version bis pour cette simple modification rédactionnelle.

La Commissaire. Je me rallie à cette solution. Nous avons décidé de le faire dans le cadre de la commission de rédaction, le cas échéant.

– Adopté.

ART. 2 À 4

– Adoptés.

ART. 5

Le Rapporteur. Le planning des architectes prévoit trois ans et demi de travaux, y compris les travaux préparatoires. Si de par la date de la votation populaire les travaux de construction sont repoussés d'une année, je doute fort que les coûts des travaux seront réduits.

La Commissaire. ... d'où l'importance de fixer un indice pour les augmentations possibles.

– Adopté.

ART. 6

– Adopté.

ART. 7

Le Rapporteur. Vu le montant de l'investissement, qui dépasse largement 1% du total des dépenses des derniers comptes de l'Etat, le décret est soumis à l'approbation du peuple.

La Commissaire. Cela sera fait le 1^{er} juin prochain.

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 7, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 94 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 94.

**Résolution Solange Berset/Christine
Bulliard
(avenir de l'EMAF)¹**

Prise en considération

Bulliard Christine (PDC/CVP, SE). Je sais bien qu'actuellement les intérêts sont partout ailleurs que d'écouter une députée qui veut déposer une résolution. Mais malgré tout je tiens à vous passer mon message. Interpellée par la presse, par les parents d'élèves en formation et par le directeur de l'EMAF, après discussion avec M. le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen, je suis inquiète de constater que Fribourg risque de perdre une école qui permet à de nombreux élèves de se

¹ Déposée et développée le 11 décembre 2007, BGC p. 1915.

former dans le domaine du multimédia. L'EMAF est une école unique en son genre. Elle est considérée comme fleuron et elle est connue au-delà des frontières du canton. Elle existe depuis 1997 et a été créée par son directeur Alain Voegeli. Depuis 2004, l'école est sous contrat de prestations avec l'Etat. Pour 2008, une nouvelle convention n'a pour le moment pas pu être signée. La raison financière qui a motivé ces décisions c'est le fait que le coût par élève pour le canton passera dès 2008 de 9000 francs à 13 000 francs par élève et par année. Les négociations entre le Conseil d'Etat et l'EMAF ont porté sur trois propositions:

1. le rachat du bâtiment par l'Etat;
2. le contrat de prestations;
3. la privatisation de l'école.

Dans le cas où à l'avenir le canton ne participerait plus au financement des Fribourgeois inscrits à l'EMAF, il devrait tout de même verser, en raison d'un accord intercantonal, un montant de 12 000 francs par élève suivant la formation hors du canton. Ces considérations m'amènent en tant que parlementaire et présidente du club parlementaire «formation et éducation» à déposer cette résolution signée d'ailleurs par tous les partis.

Cette résolution demande au Conseil d'Etat d'étudier les points suivants. Au vu du montant relativement faible de 1000 francs économisés pour chaque élève suivant sa formation en dehors du canton, le Conseil d'Etat doit rediscuter les modalités d'une collaboration entre l'Etat de Fribourg et l'EMAF. En considérant la renommée de l'EMAF et la particularité de cette formation, il doit être possible d'envisager une collaboration originale propre à cette école afin d'assurer la pérennité de ce type de formation dans notre canton. Si un consensus n'est pas trouvé, il faut étudier l'intégration d'une formation en concepteur multimédia dans le cadre de l'école professionnelle ou des métiers ou il faut étudier le rachat de l'immeuble.

Noch ist nicht aller Tage Abend, so die FN von gestern. Der Kanton sei zu Gesprächen bereit, die Türen zur Verhandlung offen. Die Bereitschaft zum Dialog muss auch seitens der Direktion der EMAF im Interesse der Schüler, das möchte ich unterstreichen, vorhanden sein. Was nach Mitteilung der heutigen Presse scheinbar auch der Fall sei.

Je me fais aussi la porte-parole du groupe démocrate-chrétien, qui a discuté de cette résolution et qui l'accepte à l'unanimité. Je vous prie donc de faire de même et de soutenir massivement cette résolution.

Berset Solange (PS/SP, SC). Le feuillet EMAF, qui, chaque jour, apporte son lot de rebondissements, j'aimerais le qualifier de gâchis, parce que, pour moi, la première priorité qui doit être donnée dans les discussions est celle de continuer à offrir aux étudiants et étudiantes de l'EMAF une formation de qualité et à coût abordable.

J'avais été l'initiatrice en 2001 d'un postulat, accepté par la quasi-totalité des députés du parlement et par le gouvernement. Ce postulat demandait le soutien financier de l'Etat à l'EMAF. Aujourd'hui, j'ai l'impression que la direction de l'EMAF oublie que le développe-

ment de l'école est en partie – je n'arrive pas à la mesurer mais je l'estime quand même assez grande – due à l'aide financière de l'Etat. Dans la balance, et pour la pesée des intérêts, je pense qu'il faut voir quel poids mettre dans le fait que le directeur veut conserver ses prérogatives ou bien quel poids on veut mettre à l'intérêt premier qui doit être d'offrir une formation aux élèves qui le souhaitent et, surtout, à un coût supportable pour les parents.

De vouloir aujourd'hui privatiser cet établissement avec les conséquences très négatives pour les élèves et les parents n'est pas acceptable. C'est la raison pour laquelle nous demandons au Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour que les élèves, qui doivent être et rester notre préoccupation première, puissent continuer à suivre leur formation et ce, je l'ai déjà dit, à des coûts abordables.

Aussi, merci de soutenir cette résolution, qui, je le rappelle, a été déposée avec l'appui de tous les groupes du Parlement.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je profite de l'occasion pour vous donner une information de première main sur la situation actuelle concernant cette école de multimédia et d'art de Fribourg. L'EMAF est une école privée déjà maintenant, qui a su développer un profil intéressant et créer une bonne renommée au-delà des frontières cantonales. Elle connaît un certain succès. On voit par exemple, comme vous pouvez le lire dans les médias d'aujourd'hui, que les élèves de l'EMAF ont décroché dernièrement les premier et troisième prix lors d'un concours de photographie. Le Conseil d'Etat a pris en considération cette situation particulière et soutient depuis des années cette école via la formation professionnelle mais également depuis l'année passée via la promotion économique.

Un deuxième point. Dans une dernière phase, la direction de l'EMAF a constaté que les montants que l'Etat et la Confédération lui versaient – je dois le souligner très clairement: plus de 16 000 francs par élève en 2006 et plus de 18 000 francs en 2007 – que ces montants ne suffisaient pas pour faire tourner l'école. C'est la raison pour laquelle l'EMAF demandait une renégociation de la convention.

Troisième point. Cette négociation n'a malheureusement pas abouti à une bonne fin. L'écart des vues financières était trop grand. L'EMAF a dès lors proposé trois variantes, M^{me} la Députée Bulliard les a rappelées.

Je dois dire que la variante 1, l'achat, n'était pas réalisable, parce que le directeur de l'EMAF insistait sur le versement d'un goodwill, d'un fonds de commerce en plus des montants pour le bâtiment et l'équipement. Le Conseil d'Etat ne pouvait pas entrer en matière sur cette demande.

La variante 2, mandat de prestations, échouait à cause de l'écart trop grand concernant les coûts par élève. Une analyse de l'administration des finances arrivait à la conclusion que pour la pérennité de l'école un montant de 16 500 francs était suffisant tandis que l'EMAF demandait entre 20 000 et 21 000 francs.

Alors l'EMAF a choisi la variante 3, à savoir la privatisation complète sans subventions de l'Etat. Cette

variante a l'avantage pour le directeur de l'EMAF de ne plus être soumis aux conditions et contraintes de l'Etat mais la variante a le désavantage que les élèves doivent payer à l'avenir, un montant, écolage compris, de 24 000 francs par année.

Le Conseil d'Etat a donc entrepris des démarches pour assurer une situation acceptable pour les élèves fribourgeois. Pour les élèves inscrits, ils peuvent terminer leur formation à l'EMAF dans les conditions actuelles, donc ils doivent payer au maximum 4000 francs par élève pour l'année scolaire 2007 à 2008. Ce montant est indexé de 3% par année. Les élèves de la classe préparatoire peuvent également faire leur formation à l'EMAF. Pour les futurs élèves qui ne veulent pas ou qui ne peuvent pas payer les 24 000 francs pour la formation à l'EMAF, la DEE est en train de trouver une solution viable à l'extérieur du canton.

Permettez-moi quand même de faire une courte appréciation générale. L'idée d'une école privée est en fait intéressante. Elle donne à l'institution une plus grande liberté d'action. Mais, en même temps, il faut constater qu'elle a de la peine à tourner sans problèmes. Si l'Etat doit payer une grande partie des coûts, il est du devoir des autorités cantonales d'assurer un cadre acceptable. Cela concerne aussi le salaire du directeur et des professeurs. Cela implique également les extras comme, par exemple, les leasings de voitures.

Maintenant, concernant la résolution de M^{mes} les Députées Berset et Bulliard, je veux faire les remarques suivantes. A la demande que le Conseil d'Etat étudie l'intégration des formations de concepteur en multimédia dans le cadre de l'Ecole professionnelle ou des métiers, il faut rappeler qu'avec la réalisation de la nouvelle Ecole des métiers, il n'y aura pas de places libres pour y intégrer les nouvelles filières. Le délai de 2009 est, à mon avis, un peu trop court pour le cas où les nouvelles négociations avec l'EMAF échoueraient. Une collaboration transitoire avec une école d'un canton voisin sera donc indispensable.

La possibilité d'un rachat de l'immeuble est une option que le Conseil d'Etat a toujours envisagée, mais là également, il faut pouvoir discuter d'un prix raisonnable. Je souligne que le Conseil d'Etat n'a jamais rompu le dialogue avec l'EMAF. Il est bien évidemment prêt à rouvrir les négociations si cette discussion peut se faire dans un contexte raisonnable. Les conditions-cadre esquissées tout à l'heure doivent être respectées. Les chiffres de base que M. Voegeli mentionne dans la presse d'aujourd'hui ne correspondent pas à mes chiffres de base, mais je ne refuserai certainement de recevoir le directeur de l'EMAF pour une nouvelle discussion.

En résumé, je suis d'accord avec vous qu'il est clairement préférable que les jeunes Fribourgeois puissent faire la formation ici à Fribourg, si possible à l'EMAF, mais pas à n'importe quel prix pour l'Etat et pas sans respect d'un cadre général qui est valable également pour les écoles professionnelles publiques.

Elections

Chambre pénale des mineurs: 1 suppléant

Studer Theo (PDC/CVP, LA). Ich beziehe mich auf die Intervention der Grossrätin Antoinette de Weck, Präsidentin des Justizrates, wonach sie bedauert, dass die Justizkommission nicht einen der Kandidaten unterstützt, welche vom Justizrat vorgeschlagen worden sind. Sie bezieht sich dabei auf den Wunsch des Präsidenten der Jugendstrafkammer, wonach er Personen wünsche, welche Eltern von Kindern sind, also Väter und Mütter. Bei Herrn Mario Bugnon ist es tatsächlich so, dass er nicht Vater von Kindern ist, aber er ist Direktor der Stiftung Intervalle, welche sich ebenfalls mit Jugendlichen befasst, weshalb die Justizkommission der Ansicht ist, dass auch er die entsprechenden Kriterien erfüllen würde.

Résolution Solange Berset/Christine Bulliard (avenir de l'EMAF)

Prise en considération: suite

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). Comme c'était à prévoir, l'EMAF est arrivée à l'ordre du jour de notre session et pourtant, je suis d'avis que ce n'est pas le bon lieu pour d'aborder les problèmes que rencontre cette école actuellement, parce que je suis convaincue que le Conseil d'Etat et le Service de la formation professionnelle agissent adéquatement dans cette situation. Pour bénéficier du soutien du canton mais aussi de celui de la Confédération, le respect des règles est primordial et c'est ce que refuse de faire la direction de l'EMAF. Dès lors, il faut bien trouver un coupable et l'EMAF déclare sur son site que c'est l'Etat de Fribourg qui a décidé de la privatisation.

En ce moment, les apprenants sont pris en otage. Est-ce le syndrome de Stockholm qui les empêche d'être lucides sur ce qui se passe? Voici d'autres découvertes faites sur le site. C'est un site qui est bilingue, français-anglais – c'est intéressant pour notre canton bilingue! Aucune information concernant l'organisation de l'école n'est présentée. On n'arrive pas du tout à savoir si c'est une fondation, un conseil de direction; il n'y a rien. Mais le plus intéressant reste la découverte d'un nouveau niveau de formation dans le système scolaire suisse, celui du secondaire III, qui, comme vous le comprenez, n'existera qu'à l'EMAF! Dans ce contexte, il est probable que la reconnaissance de la filière bachelor reste au niveau des promesses. J'espère que les candidats auront la prudence de ne s'inscrire que dans une filière dont la reconnaissance sera assurée sans quoi nous serons à nouveau sollicités pour jouer les pompiers dans quelques années. Et dans le monde du secondaire III choisi par la direction, je ne connais personne en Suisse qui puisse intervenir.

J'ai également une remarque par rapport aux documents concernant les écolages présentés sur le site. C'est une analyse financière arbitraire, fautive et incomplète du financement des formations. Je pense que

ce sujet nécessite un démenti du canton. Il n'y a, en effet, aucune comparaison aux coûts de la formation duale, qui pourtant reste majoritaire et de choix pour la formation professionnelle en Suisse. Une question: quels ont été les montants des subventions cantonales et fédérales accordées pour le financement de la rénovation et de l'acquisition de l'EMAF? De plus, les banques auraient-elles accordé des crédits hypothécaires à une institution non subventionnée? Pour l'instant, l'EMAF reste pour moi dans une zone d'ombre et d'incertitudes. Les seuls éclairages m'indiquent des signaux de prudence dont je vous fais part.

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). Je serai bref, tout a été dit. Pour le groupe libéral-radical, un élément est important. Il s'agit de maintenir la formation de conception en multimédia à Fribourg à un prix et des conditions raisonnables pour les finances de notre canton.

La majorité du groupe libéral-radical soutient la résolution de nos collègues Berset/Bulliard.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Je crois que, dans ce dossier, il faut distinguer entre cette école et son directeur. Les élèves, en tout cas ceux avec lesquels j'ai discuté hier, font très bien cette différence et j'espère que l'Etat le fait aussi. Il faut rendre hommage à M. Voegeli en ce qui concerne la construction, la création de cette école. M. Voegeli a fait là un outil très performant, un très beau bâtiment, il a été très inventif, mais je crois qu'un bon créateur d'école ne doit pas forcément être un bon gestionnaire d'école. Dès lors, j'aimerais que l'Etat prenne sa responsabilité, qu'il essaie tout pour maintenir cette école, qu'il soit d'accord de mettre par élève de l'EMAF au moins un montant égal à celui qu'il mettrait pour un autre élève de l'Ecole des métiers, par exemple, et qu'il essaie de cantonaliser cette école et de trouver, dans l'immédiat, une solution de compromis pour le bien de l'école tout en essayant de faire avec son directeur.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Seulement une petite réponse à la question de M^{me} Aeby-Egger concernant la contribution de la Confédération pour la construction du bâtiment de la Timbale. La Confédération avait versé 2,8 millions et ce montant doit être remboursé si le bâtiment ne sera plus utilisé pour la formation.

– Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 77 voix contre 0. Il y a 6 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Gi-

rard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jöhner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 77.*

Se sont abstenus:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Collomb (BR, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 6.*

Projet de loi N° 29 sur la formation professionnelle¹

Rapporteuse: **Claudia Cotting** (PLR/FDP, SC).

Commissaire: **Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi.**

Première lecture

ART. 1

La Rapporteuse. L'article 1 a été longuement discuté, puisque les buts sont des éléments très importants. La commission a fait une adjonction à la lettre b en ajoutant le mot «école supérieure» pour tenir compte de la loi fédérale et pour qu'elle soit en adéquation avec notre loi cantonale.

Le Commissaire. Je confirme que le Conseil d'Etat se rallie à cette modification proposée par la commission.

– Modifié selon les propositions de la commission (projet bis).²

ART. 2

La Rapporteuse. A l'art. 2, qui définit les buts, il y a également eu une modification lors de la discussion en commission, une discussion assez longue et fort nourrie qui concernait le mot «handicapé».

On était parti dans l'idée de ne pas mettre ce mot dans la loi afin de considérer des personnes qui ont un handicap, de les considérer totalement comme les autres personnes. Mais finalement, après une discussion bien nourrie, nous avons quand même décidé de rajouter ce mot, qui a fait l'unanimité au sein de la commission.

¹ Entrée en matière le 16 novembre 2007, *BGC* p. 1675.

² Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1752 ss.